

Québec, le 21 mai 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de Labelle par le ministère des Transports du Québec.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 10 mai 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la
municipalité de Labelle par le ministère des Transports du Québec**

Dossier 62 - 1106 - 012

**Période d'information et de consultation publiques
du 26 mars au 10 mai 2002**

***Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement***

La période d'information et de consultation publiques concernant le *projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de Labelle par le ministère des Transports du Québec* a pris fin le 10 mai 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 13 mars 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 26 mars au 10 mai 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Afin de résoudre les problèmes de circulation engendrés par l'augmentation de la circulation de transit (80 % du total des véhicules), le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose de reconstruire l'actuelle route 117 dans un nouveau corridor qui contournerait par l'ouest la municipalité de Labelle. Le point de départ de la route de déviation correspondrait à la fin des quatre voies existantes au sud de la municipalité. À partir de ce point, la route 117 serait élargie à quatre voies jusqu'au carrefour Sud donnant accès à Labelle. De là, le nouveau tronçon posséderait deux voies de circulation de 3,7 m additionné, lorsque requis, de voies auxiliaires. Les accotements seraient pavés et d'une largeur de 3 m. La longueur totale du nouveau tracé serait de 6,3 km.

Un raccordement central étagé et aménagé en échangeur serait aussi construit à la hauteur de la halte routière afin de relier l'actuelle route 117 au nouveau tronçon.

Si le débit de la circulation ne justifie pour l'instant qu'une seule chaussée à deux voies, une seconde chaussée pourrait être construite ultérieurement en cas de besoin.

Le projet pourrait débuter en 2007-2008 et son coût est estimé à 13 800 000 \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les répercussions négatives prévues concernent la qualité de vie des résidents pendant la durée des travaux et la perte anticipée de revenus pour certains commerces dits artériels (liés aux véhicules motorisés, stations-services, restaurants, hôtels, dépanneurs, etc.). De manière à atténuer ces effets, le ministère des Transports du Québec envisage la mise en place d'une signalisation incitant les usagers de la route 117 à entrer au centre-ville de Labelle. De plus, la municipalité de Labelle mettrait de l'avant un programme de revitalisation du centre-ville.

L'acquisition de l'emprise nécessaire à l'implantation de la déviation de la route 117 toucherait par ailleurs cinq exploitations agricoles, ce qui signifierait la perte de superficies cultivées ou cultivables pour ces exploitants. En outre, une quarantaine de lots ou parties de lots seraient acquis afin de permettre la réalisation du projet.

Des effets temporaires sur la qualité de l'eau et la faune aquatique pourraient par ailleurs être observés pendant les travaux. Le promoteur précise à cet effet que l'étang situé face au mont Labelle disparaîtrait partiellement au profit de la future route. Afin d'atténuer les impacts sur les composantes biologiques du milieu, le promoteur prévoit entre autres conserver la végétation riveraine et éviter de laisser les berges à nu lors des périodes de crue. L'étude d'impact souligne cependant que le milieu offre peu d'habitats aquatiques ou terrestres d'intérêt pour la faune.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
27 mars 2002	Le Devoir	
27 mars 2002	Le Soleil	
30 mars 2002	Le Devoir	
30 mars 2002	Le Soleil	
30 mars 2002		L'Information du Nord

Le communiqué de presse diffusé par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
26 mars 2002 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	CNW Laurentides Hebdos régionaux des Laurentides + liste télécopieur	139	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Hôtel de ville de Labelle	1, rue du Pont
Bibliothèque municipale de Labelle	7393, boulevard du Curé-Labelle
Université du Québec à Montréal, Bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

La séance d'information

Date	10 avril 2002
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Louise Bourdages, conseillère en communication Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication Édith Bourque, analyste
Ministère de l'Environnement	Denis Talbot, chargé de projet
Promoteur (MTQ)	Mario Turcotte, directeur territorial de la région Laurentides – Lanaudière Guy D' Astous, chargé de l'étude d'impact
Assistance	Environ 90 personnes
Durée	Environ deux heures et demie

La revue de presse

Outre les avis publics du promoteur, un article est paru le vendredi 29 mars 2002 dans *Constructo, Le journal de la construction au Québec*. Cet article faisait alors mention du projet à l'étude, de son coût et de l'échéancier prévu.

Les inscriptions aux registres de consultation

Il n'y a eu aucune inscription aux registres rendus disponibles dans les centres de consultation lors de la période d'information et de consultation publiques.

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

- La crainte de répercussions économiques majeures pour Labelle.
- La perte de visibilité du village : l'entrée du village à angle droit étant considérée par certains comme non incitative.
- La possibilité d'obtenir une aide financière pour la revitalisation du centre-ville.
- L'inconvénient d'un cul-de-sac sur la route de l'Église, entre autres pour ceux qui y habitent.
- La pertinence du projet compte tenu de la congestion routière qui semblerait avoir diminuée.
- L'acquisition et l'expropriation :
 - le rachat des lots : évaluation marchande ou évaluation municipale ;
 - l'accès aux lots qui seraient enclavés ou qui se trouveraient éloignés de la route ;
 - la difficulté pour des propriétaires d'accéder à leurs serres, advenant le morcellement de leur terre ;
 - la négociation entre voisins pour l'accès et l'achat de lots.
- Les répercussions négatives sur les cours d'eau limitrophes au tracé proposé.
- Le sectionnement d'un sentier de motoneige par le tracé proposé.

Québec, le 21 mai 2002

Marie-Ève Chamberland
Conseillère en communication, chargée du dossier